

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

PREMIER ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1841

le 28 juin 2013
à 15 heures
est né(e) (2)

Eliana, Djeba, Elisabeth

YOFFO

(1^{re} partie
2^{nde} partie)

du sexe féminin, à l'outrleur
(née le 20 juillet 1988)

(3)

reconnu(e) (4) le 19 mars 2013 en
cette mairie par ses père et mère

Délivré conforme aux registres le 1er juillet 2013
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

le père est :
Mérich, Grahore YOFFO
né le 10 juillet 1988
à Yalolidabovo (Côte d'Ivoire)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [prénoms, nom] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

15

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms

Nom (1)

(1^{ère} partie)

2^{nde} partie

(1)

Né le

à

de (2)

et de (2)

heures

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (3)

L'officier de l'état civil
Sceau (3)

MENTIONS MARGINALES (4)

MARIAGE

célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(2) Prénoms et nom du père et de la mère. (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms

Samantha, Carole

Nom (1)

KITOKO

(1^{ère} partie)

2^{nde} partie

(1)

Née le 23 juin 1989
à 14 heures 20

à Brazzaville (République
Populaire du Congo)

de (2) Francis, Frédéric KITOKO

et de (2) Gérardine, Hyacinthe PEREIRA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le 19 JUIL. 2013 (3)

CSL Brazzaville, 1989, 39

Officier de l'état civil

Sceau (3)

Marie-Laure GRELLET-RAMTOULA

MENTIONS MARGINALES (4)

à heures ;

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat

de mariage a été reçu le... par maître..., notaire à... ».